Envoyé en préfecture le 08/11/2019

Reçu en préfecture le 08/11/2019

Affiché le 12 NOV. 2019

ID: 086-218600666-20191107-CM_20191107_032-DE

COMMUNE DE CHÂTELLERAULT

Délibération du conseil municipal

ACTE N° CM-20191107-032

du 07 novembre 2019

n°032

page 1/2

EXTRAIT:



Nombre de membres en exercice : 39

PRESENTS (25.): JP. ABELIN, M. LAVRARD, J. MELQUIOND, L. RABUSSIER, P. MIS, AF. BOURAT, M. BEN EMBAREK, F. BRAUD, G. MAUDUIT, C. FARINEAU, D. BEAUDEUX, JC. GAILLARD, JP. MEUNIER, E. PHLIPPONNEAU, E. AZIHARI, A. BEN DJILLALI, Y. ERGÜL, H. PREHER, T. BAUDIN, U, K. WEINLAND, P. BARAUDON, F. MÉRY, E. AUDEBERT, L. BRARD, S. LANSARI CAPRAZ,

POUVOIRS (11): J. DUMAS donne pouvoir JP. ABELIN B. ROUSSENQUE donne pouvoir à M. LAVRARD N. CASSAN FAUX donne pouvoir à J. MELQUIOND E. FARHAT donne pouvoir à L. RABUSSIER D. GROCHARD donne pouvoir à P. MIS F. BRAILLARD donne pouvoir à AF. BOURAT G. MESLEM donne pouvoir à M. BEN EMBAREK A. LAURENDEAU donne pouvoir à F. BRAUD M. MONTASSIER donne pouvoir à G. MAUDUIT C. PAILLER donne pouvoir à F. MÉRY G. MICHAUD donne pouvoir à K. WEINLAND

EXCUSES (3): M. METAIS, L. GUILLARD, Y. GANIVELLE

Nom du secrétaire de séance : Thomas BAUDIN

RAPPORTEUR: Monsieur Jean-Pierre ABELIN

OBJET: Vœu relatif aux activités hydroélectriques de Châtellerault

VU le courrier du 7 mars 2019 par lequel la Commission européenne a adressé à la France une nouvelle lettre de mise en demeure pour ouvrir à la concurrence ses concessions hydroélectriques,

CONSIDERANT:

- qu'aujourd'hui, propriétés à 100 % de l'Etat, les barrages sont concédés en très grande majorité à EDF, opérateur historique, qui détient environ 80 % de la puissance installée.
- qu'EDF a mené des travaux de modernisation du barrage hydroélectrique de Châtellerault, permettant de garantir la sûreté du site, ce qui est positif pour la Ville.

En conséquence le Conseil municipal :

- se félicite des travaux de modernisation du barrage hydroélectrique de Châtellerault réalisés par EDF depuis 3 ans (rénovation des automatismes de conduite et de surveillance), pour un montant de 2,8 millions d'euros ;
- affirme son attachement au maintien de ce barrage, qui permet une production électrique pour l'équivalent de 3.700 habitants, soit plus de 10 % de la population châtelleraudaise.

Et plus généralement, le Conseil municipal demande au Président de la République et au Premier Ministre :

Envoyé en préfecture le 08/11/2019

Reçu en préfecture le 08/11/2019

Affiché le 1 2 NOV. 2019 ID: 086-218600666-20191107-CM 20191107 032-DE

COMMUNE DE CHÂTELLERAULT

Délibération du conseil municipal

ACTE N° CM-20191107-032

du 07 novembre 2019

n°032

page 2/2

- d'engager des discussions avec l'Union Européenne dans le but d'intégrer aux Services d'Intérêt Economiques Généraux (SIEG) au sens de l'Union Européenne, les activités hydroélectriques et les grands ouvrages et équipements de production qui y sont rattachés, comme certains pays européens l'ont déjà fait ;
- d'associer officiellement aux discussions en cours sur l'avenir des concessions hydroélectriques, la commune de Châtellerault , avec son barrage hydraulique sur la Vienne.

Vote : Adopté à l'unanimité

Pour ampliation, Pour le maire et par délégation La responsable du service

juridique

Nadège GROLLIER